

Affaire n° 10 - 20250828

Prise de possession de terrains nécessaires à la construction de l'ouvrage de franchissement n°10 sur le chemin Philidor Técher

(DGA Services à la Population et Cadre de Vie – Ingrid Calteau / Direction Technique Territorialisée – Bernard Nativel)

**Soumise au Conseil municipal
Séance du jeudi 28 août 2025**

Dans le cadre des travaux de sécurisation des franchissements des radiers au travers de 9 ouvrages dans le secteur Philidor Técher / Coin Tranquille, la commune du Tampon a approuvé la convention de prise de possession de terrains nécessaires à l'aménagement des berges pour les 27 propriétés impactées (affaire n°16-20250626 du 26 juin 2025).

En complément et après étude d'exécution, les travaux sur la parcelle DO 204 nécessitent la destruction de la piste existante desservant la parcelle agricole. Afin de ne pas pénaliser le propriétaire, il convient de terrasser sa parcelle, d'assurer une nouvelle desserte et préserver ainsi l'exploitation agricole sur une surface équivalente avant travaux.

Afin de permettre les travaux dans les meilleurs délais, la Commune sollicite le propriétaire de la parcelle DO 204 par le biais de la convention portant autorisation de prise de possession anticipée au profit de la Commune. Cette convention en annexe précise les surfaces requises pour l'aménagement des berges ainsi que les différents travaux pris en charge par la commune pour garantir l'exploitation agricole.

La prise de possession anticipée permet la réalisation des travaux dès signature des conventions mais n'emporte pas transfert de propriété.

Le transfert de propriété de l'espace foncier concerné interviendra ultérieurement.

La Commune s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire dans le cadre des cessions d'emprise foncière à l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de prise de possession de terrains nécessaires à l'aménagement des berges pour la parcelle DO 204,
- de lancer la procédure d'acquisition foncière à l'amiable du terrain correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,